



AVIS SPÉCIAL

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ par la présente qu'une réunion spéciale du conseil est convoquée, conformément aux dispositions des articles 425, 954 et suivants du code municipal du Québec.

Le LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015, à 19 heures et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1.00 Ouverture de la séance
2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3.00 Présentation et adoption du budget 2016
4.00 Adoption du règlement No 513 de taxation 2016
5.00 Liste des dépenses incompressibles
6.00 Période de questions
7.00 Levée de l'assemblée

Art. 153 C.M. : Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, **s'ils sont tous présents.**

AVIS SPÉCIAL DONNÉ CE 7^E JOUR DE DÉCEMBRE 2015

Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la **Municipalité de Stoke**, certifie avoir publié l'avis spécial relatif à la convocation d'une réunion spéciale le 14 décembre 2015, le **7 décembre 2015**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 décembre 2015.

Sara Line Laroche
Directrice générale
et secrétaire-trésorière